

■ Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Financement des investissements immobiliers :

Dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments sur le campus de Rennes La Lande du Breil, l'association de gestion a consenti une avance de trésorerie à la

- SCI des Ecoles Supérieures du Développement des Territoires d'un montant de 669k€ au 31/08/2023.
- SCI Résidence the land d'un montant de 77k€ au 31/08/2023.
- SCI The Land 2 d'un montant de 60k€ au 31/08/2023.

Autres éléments significatifs

TAXE D'APPRENTISSAGE :

La taxe d'apprentissage pour l'exercice 2022/2023 est totalement affectée au fonctionnement pour un montant de 118 305€.

SITUATION JURIDIQUE DES IMMEUBLES :

L'établissement est propriétaire de son immobilier directement ou indirectement. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS :

La divulgation de cette rémunération conduirait à donner une information nominative ; nous n'en faisons par conséquent pas mention.

PROVISION INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE (PIDR) :

- Paramètres techniques retenus pour la valorisation :
- Méthode utilisée : rétrospective prorata temporis
- Taux d'actualisation: 3.85% (inflation comprise)
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Table de progression des salaires: 1%
- Table de rotation: moyen
- Age de la retraite: 64 ans
- Convention collective: Enseignement agricole privé (personnel administratif et technique)
- Taux de charges sociales: 30%
- Les données utilisées sont celles issues de la dernière DSN établie sur la période de l'exercice comptable.
- Le montant de la dette actuarielle au titre des indemnités de départ en retraite ainsi comptabilisées s'élève à 99 959 € à la clôture de l'exercice.

PROVISION TRAVAUX DE REFECTION DU HALL :